

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2021 > 2022

LA FIDÉLITÉ À NOS ENGAGEMENTS

Les faits qui marquent
Les chiffres qui comptent



RAPPORT D'ACTIVITÉ

2022

Le nouveau programme pluriannuel d'interventions
**2022-2026 : une feuille de route
 vivante et dynamique** Page 3

Le développement de la production
**La carte qui raconte
 tous les engagements de l'EPF** Page 5

Gouvernance et plan de relance
Un EPF en ordre de bataille Page 6

Du logement aux petites centralités
 en passant par le bâti amianté
Les 20 chiffres qui comptent Page 9

Le réseau national des EPF d'État
Premier rapport d'activité Page 19

La fidélité à nos engagements

Si l'engagement à un sens – et nous croyons fermement qu'il en a un – notre engagement auprès des collectivités se renforce encore avec notre nouveau programme pluriannuel d'interventions. Ce programme n'est pas un catalogue de promesses, mais un engagement à faire. Faire, car la question du « comment faire ? » a toujours été la question centrale de nos démarches. Faire ce que nous savons faire. Apprendre à faire aussi. Faire ce que vous nous demandez de faire, vous les collectivités. Faire toujours mieux. Et être fidèle à ces engagements...

Le 1er janvier 2022, au tournant de ce rapport d'activité consacré à 2021 mais aussi au début de 2022, le programme pluriannuel d'interventions 2022-2026, validé en décembre dernier par notre conseil d'administration, entre en application. Cinq principes nous ont guidé dans l'élaboration, tout au long de l'année 2021, de ce nouveau PPI : la continuité, la sobriété, la résilience, l'inclusion et la réindustrialisation du territoire.

La continuité car le PPI 2017-2021, malgré l'impact des crises sanitaires et économiques de 2020 et 2021, a été un PPI très innovant : lancement des études Flash, structuration des interventions sur le bâti amianté, interventions sur les centralités de toutes natures et de toutes tailles, conventionnement majeur avec la Région... Un PPI très engagé aussi puisqu'il a vu passer les interventions de l'EPF de 9,3 millions € en 2017 à 21 millions € en 2021. A cette continuité, s'ajoutent les principes de sobriété, de résilience et d'inclusion. La sobriété c'est la défense de la biodiversité, la lutte contre les excès de consommation foncière ou l'action en

faveur du bâti de la Reconstruction. La résilience, c'est l'aide apportée aux territoires menacés par les dérèglements climatiques à venir, mais c'est aussi dépolluer les friches et favoriser l'adaptation des centralités. L'inclusion enfin, c'est l'action en faveur du logement, des éco-quartiers et d'équipements publics adaptés aux besoins de la population, notamment dans le domaine médical.

La réindustrialisation, c'est la contribution à l'implantation de nouveaux éco-parcs et à la réimplantation d'activités propres en centre-ville, c'est l'aide aux collectivités pour trouver des solutions équilibrées à la programmation urbaine. Enfin, c'est la valorisation du patrimoine et des paysages normands pour soutenir l'activité touristique.

Etre « un établissement de projet », aux côtés des collectivités, procure non seulement une force et un élan vital à notre activité mais aussi une créa-

tivité qui demeure notre bien le plus précieux. Si le PPI 2022-2026 figure en bonne place dans ce rapport d'activité, c'est aussi parce qu'il propose aux collectivités une nouvelle manière de coopérer, de faire

ensemble, de tisser plus serré le lien qui nous unit. Solidaire, ce nouveau PPI se veut aussi plus « ouvert ». Dans son éditorial, le président du Conseil d'administration, Sébastien Lecornu, rappelle d'ailleurs que dans un monde en transition, marqué par la crise sanitaire, économique, environnementale des années 2020-2021, il faut savoir s'adapter et que le PPI doit rester vivant, adaptable et en phase avec les évolutions socio-économiques et environnementales du territoire normand. •

Continuité,
sobriété, résilience,
inclusion et
réindustrialisation

1^{ER} FAIT > LE NOUVEAU PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTIONS

2022-2026 : UNE FEUILLE DE ROUTE VIVANTE & DYNAMIQUE

C'est à la fois un engagement, une ligne de conduite, un programme de « gouvernement », un plan pour l'action... C'est tout cela un PPI ! C'est donc beaucoup plus que de simples intentions... Et pour la première fois, le programme pluriannuel d'interventions (PPI) précédent avait fait l'objet d'une évaluation : c'est ainsi que le PPI qui vient d'entrer en vigueur du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2026 a pu s'appuyer sur un véritable bilan du programme qui l'avait précédé. Un programme qui a subi deux années de crise sanitaire, économique et environnementale mais qui a, malgré tout, tenu ses objectifs. Le nouveau PPI se pliera lui aussi à cette discipline de l'évaluation, sous le regard des 306 communes et EPCI (1) qui lui ont fait confiance entre 2017 et 2021...

Cinq orientations pour contribuer au développement durable de la Normandie

Continuité, sobriété, résilience, inclusion et production... Ce sont les cinq orientations du programme pluriannuel d'interventions 2022-2026, approuvé par le Conseil d'administration de l'EPF le 3 décembre 2021. Depuis le 1er janvier 2022, c'est donc ce nouveau PPI qui « fait autorité » dans la vie quotidienne de l'EPF et qui constitue sa « feuille de route » jusqu'en 2026.

1 La continuité dans l'effort de production au service de toutes les collectivités normandes

Attendue de la part des collectivités, la continuité des actions de l'EPF concerne l'appui en ingénierie, les dispositifs permettant la maîtrise du foncier mais aussi les outils d'aide à la décision tels que les études Flash, les actions permettant l'accélération des actions en faveur de l'aménagement des friches industrielles, le développement des actions de démolition-dépollution, particulièrement en matière de bâtis amiantés, les actions en faveur des centralités de toutes tailles (et pas seulement Coeur de ville...), les

Le conseil d'administration du 3 décembre 2021

L'approbation du programme pluriannuel d'interventions 2022-2026





Le PPI 2022-2026 de l'EPF Normandie

Tout à la fois un engagement, une ligne de conduite, un programme de « gouvernement », un plan pour l'action quotidienne...

actions en faveur des secteurs-gare, le développement des actions en faveur de la transition climatique (retrait du trait de côte, risque inondation, traitement des décharges littorales...), les interventions en faveur du développement touristique, de la réindustrialisation, des équipements de santé, du logement...

2 La sobriété, pour une gestion économe du foncier et du patrimoine

Cette orientation comporte aussi bien la prise en compte de la biodiversité dans les projets que l'aide aux collectivités pour les aider à développer de véritables stratégies foncières sur leur territoire. Elle comprend aussi des actions particulières en direction du bâti de la Reconstruction qui recèle un potentiel important de logements et offre ainsi autant d'opportunités d'éviter une artificialisation de nouveaux espaces.

3 La résilience, pour préserver la capacité de rebond des territoires

Cette orientation ambitionne d'apporter aux collectivités des solutions durables et résilientes en matière de centralités, notamment pour des communes comptant de 3 000 à 20 000 habitants, de contribuer à la valorisation du foncier des collectivités pendant la durée des

portages en attente de leurs usages futurs, de valoriser les expériences menées dans le domaine du retrait du trait de côte et en matière de PPRI, d'amplifier les actions de recyclage foncier et de dépollution. On retrouve ici le sujet des friches industrielles, sujet récurrent en Normandie compte tenu de son passé industriel.

4 L'inclusion, pour favoriser le développement du logement et des équipements publics essentiels

Cette orientation vise à aider les collectivités à développer des offres de logement favorisant les parcours résidentiels, la mixité sociale et la diversité de l'offre. Elle doit aussi contribuer au maillage du territoire normand en équipements de santé locaux afin de lutter contre les déserts médicaux. Enfin, l'EPF veut aider les collectivités à développer les écoquartiers, certes dans une logique d'inclusion mais aussi afin de développer les actions de renaturation et de lutte contre les aléas climatiques.

5 La production, pour favoriser la réindustrialisation normande

A travers cette orientation, l'EPF souhaite participer, aux côtés des collecti-

tivités, à une triple réflexion : la première concerne la relocalisation d'activités économiques propres en centre-ville, la deuxième au développement d'éco-parcs régionaux résilients, la troisième à la requalification des parcs existants ou obsolètes. L'EPF souhaite venir en appui aux collectivités en matière de programmation urbaine équilibrée. Le terme « équilibré » signifie ici à la fois un équilibre entre les activités économiques, culturelles, sociales et éducatives et les fonctions résidentielles, récréatives, productives et créatives. Enfin, la réindustrialisation normande passe aussi par des points forts régionaux : la valorisation du patrimoine et des paysages, et donc la valorisation de l'économie touristique.

2^E FAIT > LE DEVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION

LA CARTE...

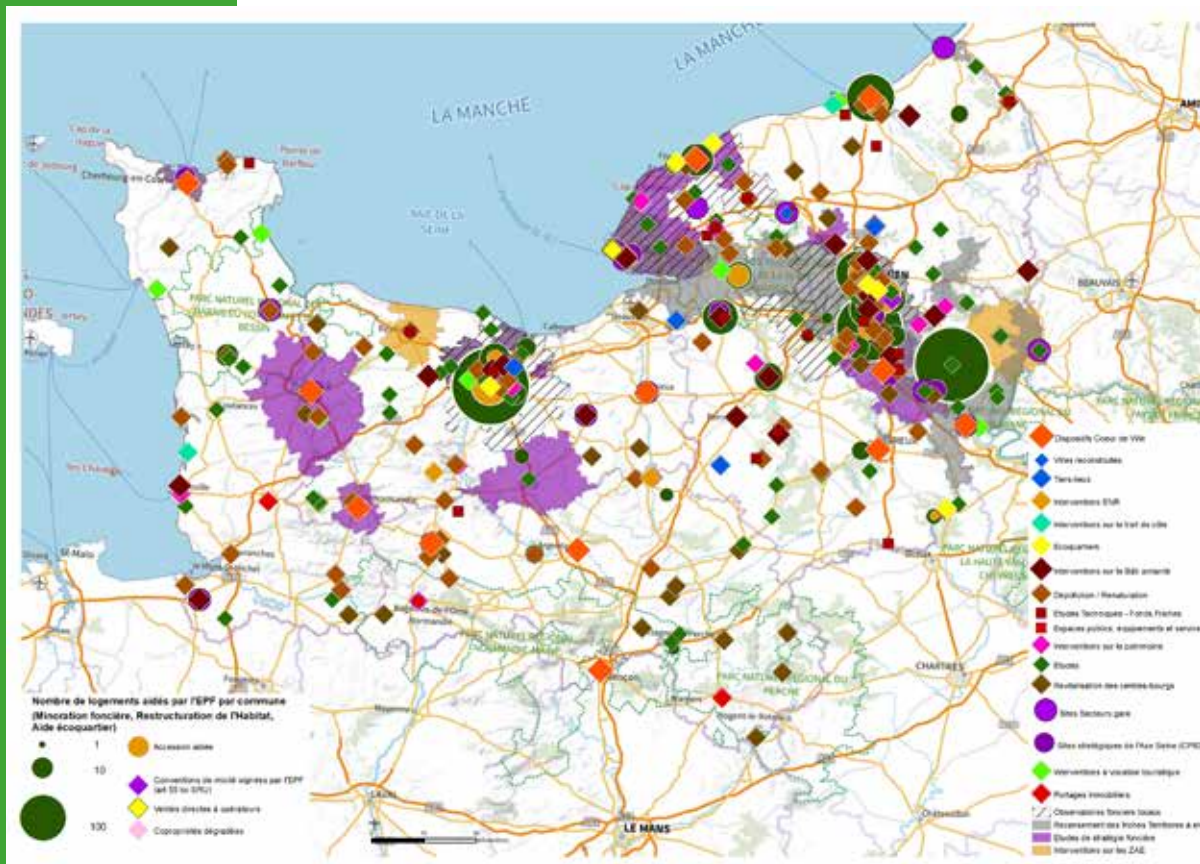
Logements aidés, villes reconstruites, tiers-lieux, interventions en faveur des énergies renouvelables, sur le bâti amianté ou sur le retrait du trait de côte, éco-quartiers, dépollution, portage immobilier, revitalisation des centres-villes ou des centres-bourgs, actions en faveur du tourisme et sur les sites stratégiques de l'axe Seine... Les voici, les engagements de l'EPF de Normandie, « racontés » sur une seule carte, véritable image de ses interventions sur l'ensemble du territoire normand.

Ainsi, pour la troisième fois, l'EPF de Normandie publie « la carte de tous ses engagements ». Année après année, la progression est sensible.

Plus que jamais – et malgré la crise pandémique – l'EPF de Normandie demeure une institution opérationnelle au service « de tous les territoires et de toutes les collectivités de Normandie » : cette carte le démontre, si la démonstration restait à faire...

Fort de son nouveau programme pluriannuel d'interventions 2022-2026, de l'enrichissement de nouveaux outils sur les centralités et d'une stabilité renforcée des institutions locales après les élections de 2020 et 2021 (communes, EPCI, départements et Région), l'EPF pourra écrire, avec les collectivités normandes, de nouvelles belles histoires de projets en 2022...

... QUI RACONTE TOUS LES ENGAGEMENTS DE L'EPF



Année après année, actualisation après actualisation, cette carte raconte toutes les contributions de l'EPF aux projets de la Région, des cinq départements normands, des EPCI et des communes....

3^E FAIT > GOUVERNANCE ET PLAN DE RELANCE

UN EPF EN ORDRE DE BATAILLE

Le management de l'établissement évolue avec un resserrement autour de trois directions stratégiques, tandis que de nouveaux outils (convention, système d'information, outil cartographique) vont permettre aux collectivités d'avoir une meilleure vision et appréhension de leurs projets. Enfin, l'implication de l'EPF dans le plan de relance de l'Etat et ses appels à projet a pris toute son ampleur en 2021...

L'équipe de direction de l'EPF

De gauche à droite, Fabien Mancel, directeur de l'anticipation et du développement, Gilles Gal, directeur général, Jean-Baptiste Bisson, directeur général adjoint et directeur des interventions et du foncier, et Katia Kolodziejek, directrice de la gestion et des ressources.



Une direction resserrée autour de trois directions

L'équipe de direction elle-même évolue et simplifie son organisation autour du directeur général, Gilles Gal, et de trois grandes directions :

• la direction de l'anticipation et du développement

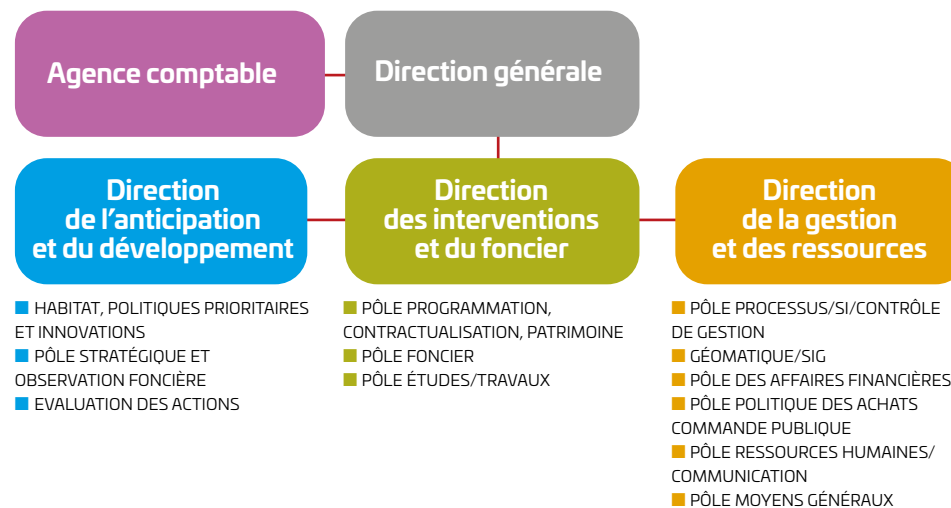
est en charge d'imaginer les besoins et les outils de demain et d'apporter les précieuses connaissances dont le territoire à besoin pour se développer. C'est **Fabien Mancel**, qui a rejoint l'EPF de Normandie en septembre 2021, qui en est le directeur

• la direction des interventions et du foncier

est en charge de ce qui constitue les points forts de l'EPF, à savoir sa « capacité à faire » et son cœur de métier autour de la stratégie et de l'action foncière. C'est **Jean-Baptiste Bisson**, le directeur général adjoint de l'EPF, qui en assure la direction

• la direction de la gestion et des ressources

sans laquelle les deux autres directions ne pourraient pas accomplir sereinement leurs missions mais aussi sans laquelle le suivi des dossiers juridiques, comptables ou financiers avec les collectivités ne participeraient pas à l'image globale de qualité de l'EPF. Elle est pilotée par **Katia Kolodziejek**.



De nouveaux outils de dialogue avec les collectivités

• Une contractualisation partenariale unique

Jusqu'à présent la contractualisation était multiple et propre à chaque dispositif, sans lien formel entre les conventions signées, même si elles portaient sur le même projet. A l'avenir, l'EPF souhaite aller vers une convention unique, enrichie au fur et à mesure de la vie des projets, par des avenants. Cette contractualisation unique (et ses éventuels avenants) doit permettre une mise en œuvre opérationnelle plus intégrée, couvrant le cycle de vie de l'opération et l'ensemble des dispositifs mobilisés : depuis les études préalables, en passant par l'acquisition du foncier et les interventions pendant le portage, jusqu'à la cession du foncier prêt à l'aménagement pour accueillir le projet porté par la collectivité.

En parallèle de ce conventionnement par projet/opération, l'EPF souhaite renforcer le dialogue régulier et réciproque avec les collectivités partenaires par la tenue de revues de projets mobilisant une gouvernance partagée.

• Un nouveau système d'information

Depuis 2021, l'EPF déploie un nouveau

système d'information avec l'éditeur Progisem et sa suite logicielle Universel. Ce nouveau SI va permettre d'avoir non seulement une approche sur l'action foncière – comme le SI mis en place au début des années 2000 – mais aussi une approche sur la partie études et travaux. Ce nouveau système présente deux avantages : le premier, sur la partie foncière, permettra de prendre en compte les projets dès l'amont et plus seulement lorsqu'une opération fait déjà l'objet d'un engagement. Le suivi du projet commencera ainsi plus tôt et favorisera les anticipations. Deuxième avantage : le système permettra une véritable gestion de projet, depuis les études en passant par les acquisitions foncières, jusqu'aux phases travaux. En cela, ce SI constituera l'outil informatique indispensable à la mise en place de la contractualisation partenariale décrite ci-contre.

• Un nouveau système de représentation cartographique

Avec OCARA, acronyme d'Outil cartographique régional pour l'aménagement, et très bientôt, avec GeoKey, l'EPF franchit une nouvelle étape dans la mise à disposition, en interne comme en externe, de ses données géographiques. Au tout premier outil numérique de cartographie développé dès 2008 autour d'une seule application interne, se substituent aujourd'hui cinq applications : trois sont

destinées exclusivement aux équipes de l'EPF, une quatrième va être accessible dans le courant de l'année 2022 aux partenaires de l'EPF et au grand public, et une cinquième, sous le nom de GeoKey, mise en place durant l'été 2022, servira d'outil de dialogue entre l'EPF et une collectivité (commune ou EPCI) signataire d'une convention avec l'EPF.

La première application – « Ocara-EPF Normandie » - comprend des données cadastrales, des photos aériennes, des informations sur les interventions. La deuxième application – « Ocara-Foncier » - est dédiée à la connaissance foncière, avec les transactions immobilières réalisées en Normandie depuis 2005, les documents d'urbanisme, la consommation foncière et le recensement des friches. Enfin, la troisième application – « Ocara-Risques » - est consacrée aux risques

environnementaux, avec des informations sur les pollutions des friches, les risques d'inondations et le retrait du trait de côte. Ces trois modules – le troisième vient d'être mis en place – sont désormais opérationnels en interne.

À ces trois modules internes va donc s'ajouter, durant l'année 2022, une application ouverte aux partenaires et au grand public, qui va comporter une synthèse des trois applications internes. Enfin, dans la logique de la contractualisation partenariale des échanges, l'EPF met en place un cinquième outil – baptisé GeoKey – qui va être consacré aux échanges entre l'EPF et la collectivité avec qui cette convention sera signée. Cette « feuille de route » dématérialisée du territoire concerné permettra de générer facilement une « carte d'identité » de chaque territoire et facilitera les échanges et les revues de projets en commun.



L'écran d'accueil du nouvel outil cartographique Ocara et une représentation de l'érosion côtière

Les collectivités et le grand public vont avoir bientôt accès aux données cartographiques de l'EPF de Normandie

Les dossiers et contributions engagés au titre des dispositifs du plan de relance

En 2021, l'EPF aura déposés 9 dossiers dans le cadre du plan de relance concernant les friches. Cinq dossiers au titre du fonds friches national dans le cadre des deux appels à projet Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) et 4 sur des friches à travers le dispositif REACT-EU. Enfin, l'EPF a apporté 34 contributions aux dossiers déposés au titre des appels à projet régional de recyclage foncier. Ces 34 contributions représentent 60 % des 56 dossiers déposés et permettront aux collectivités et aux porteurs de projets de mobiliser 18 millions € sur les 28 millions € affectés à la Normandie.

- **Les cinq dossiers Ademe.** Les trois premiers dossiers déposés par l'EPF en février 2021 ont d'ores et déjà été retenus et deux autres, déposés en octobre, sont encore en cours d'instruction. Il s'agit, dans tous les cas d'anciennes friches destinées à être dépolluées. A Saint-Rémy-sur-Orne (14), le site Dubourg, pol-

lué aux hydrocarbures et aux solvants chlorés, laissera la place à un parc urbain touristique et récréatif. A Avranches (50), l'ancienne usine à gaz deviendra un parc paysager après excavation et évacuation des terres les plus contaminées et traitement par phytomanagement des autres. Enfin, à Rouen (76), la zone du Halage accueillera une ZAC à vocation industrielle et tertiaire sur 16 ha après un traitement des sols. Ces trois projets représentent des dépenses de l'ordre de 2 millions €, pour lesquels l'Ademe apporte des subventions à hauteur de 45 à 55 %. Les deux autres dossiers concernent Oissel (76) et le site Orgachim, une ancienne usine de fabrication de produits phytosanitaires. Sur 23 ha, il s'agit d'un projet de reconversion économique et de renouvellement urbain qui représente une dépense d'environ 1,8 million €. Enfin, à Lisieux (14), la reconversion de l'ancien garage Citroën permettra la création d'un nouveau complexe cinématographique.

- **Les quatre dossiers REACT-EU.** REACT-EU est un fonds européen qui apporte 117 millions € à la Normandie et qui vient s'ajouter aux crédits FEDER. L'EPF a identifié en 2020 une douzaine de projets et quatre, déposés en 2021, vont être instruits en 2022. A Mortain-Bocage (50), sur l'ancien site Acome la collectivité s'oriente vers un usage

touristique et de loisirs laissant une part importante à la nature. L'EPF assurera la démolition des anciens bâtiments et amorcera le processus de renaturation. A Epouville (76), sur le site Evers où l'on fabriquait des produits finis à base d'amiante, sur une zone exposée aux inondations, c'est un projet urbain et un projet paysager qui se dessine, avec une forte composante biodiversité. A Fleury-sur-Orne (14), la reconversion du site Sonen laissera la place à un parc urbain, avec de forts enjeux de renaturation et de préservation patrimoniale. A L'Aigle (61), l'avenir du site Frénéhard et Michaux, ancienne fabrique de pièces métalliques et de traitement de surface par galvanisation, n'est pas encore décidée : un usage transitoire va permettre de renaturer le site. Ces dossiers représentent des dépenses allant de 350 000 € (Mortain-Bocage) à 1,5 million € (Fleury-sur-Orne) pour un montant total d'environ 4 millions €.

- **Les 34 contributions aux dossiers appels à projet « recyclage foncier ».** Les appels à projet « recyclage foncier » sont conçus pour venir en appui à des aménagements présentant des déficits d'opérations. Lancés fin 2020 puis au début de l'été 2021 par la préfecture de région, les deux appels à projets pour le fonds friches national ont donc mobilisé

l'EPF qui a apporté son expertise auprès des opérateurs et des collectivités. Dès mars 2021, l'EPF a contribué au dépôt de 18 dossiers, suivis pour à la mi-novembre 2021 de 16 autres dossiers. Ces contributions se traduisent par du conseil en amont du dépôt des dossiers, par la réalisation d'études de faisabilité ou encore par la réalisation de portage foncier. En outre, l'EPF est co-porteur de 2 dossiers concernant le recyclage d'anciens collèges. Sur les deux dossiers, celui de l'ancien collège de Colombelles (14) a été retenu, avec une subvention de 800 000 € (réduisant ainsi de 60 % le déficit de l'opération). En tant que co-porteur l'EPF réalisera l'acquisition et la démolition, la collectivité (ou son aménageur) étant chargée des travaux d'aménagement.

Enfin, l'EPF prépare les futurs appels à projets en développant la connaissance des friches, notamment dans le cadre du CPIER Vallée de la Seine. Ce sont des sites déjà recensés par l'EPF qui ont été proposés dans les dispositifs REACT-EU et appel à projet de l'Ademe. Fin juin 2021, l'EPF avait réussi à documenter 600 friches sur les quatre départements du CPIER. Comme la crise pandémique n'avait pu permettre l'achèvement de cette mission, une délibération du CA de décembre 2021, permet de terminer ce travail en 2022.

LES 20 CHIFFRES QUI COMPTENT

Ces chiffres de l'activité de l'EPF en 2021-2022 sont bien plus que des chiffres. Comme les « faits » qui les précèdent, ils se veulent un témoignage sensible, à la fois sur ce qui nous a paru important dans l'année passée, à la fois sur ce qui nous paraît porteur d'avenir. C'est ainsi que nous espérons ne plus avoir à parler du nombre de masques utilisés (même s'ils furent salvateurs !) mais l'essentiel des sujets abordés ici resteront dans l'actualité vivante de 2022. Ces chiffres vont bien au-delà de la comptabilité : ils racontent des histoires, celles des projets des collectivités (ainsi la ville de Verson, dans le Calvados, peut dorénavant jouir de sa salle polyvalente) mais aussi le travail quotidien et prospectif des équipes de l'EPF. C'est ainsi qu'en 2021, ces équipes se sont sensibilisées, par exemple, à la dimension paysagère et patrimoniale de l'aménagement foncier.

Le château des Ducs à Alençon (61)

Désormais, la ville moderne « communique » mieux avec la ville du passé...

crédit photo : Photo Ville d'Alençon



600

La Luciline à Rouen : le cap de la moitié des logements franchi

600 logements sur les 1 000 prévus à terme : c'est le nombre de logements livrés à la fin 2021 depuis le début de l'opération sur le secteur de la Luciline... Le cap de la moitié a donc été franchi l'an dernier. Dans cette opération au long cours, engagée il y a 17 ans dans les quartiers ouest de Rouen, l'EPF aura démolé et dépollué des friches sur les 9 ha de ce secteur pour le compte de la ville de Rouen et de son aménageur.



L'opération de La Luciline à Rouen (76)

Un aperçu des bâtiments construits dans le cadre de cette opération majeure pour la ville.

191 ans

Alençon : d'un château-prison au palmarès des paysages urbains

191 ans séparent, à Alençon, la création d'une prison dans le château des Ducs (en 1830) de l'attribution du Palmarès des paysages 2021 pour la qualité d'aménagement des espaces extérieurs. C'est l'intervention de l'EPF sur le château qui a permis l'ouverture de ce patrimoine historique sur la ville et sa réinsertion dans l'espace urbain. Ce projet a constitué une des premières actions de l'établissement dans le domaine du tourisme et de la mise en valeur d'un patrimoine historique. Quant au Palmarès des paysages 2021, c'est l'atelier Strates en Strates qui a permis à la ville d'Alençon de le décrocher grâce au travail réalisé sur l'emplacement des anciennes promenades carcérales.



La gare de Conches-en-Ouche (27)

L'étude Flash a permis de vérifier la faisabilité du réaménagement du bâtiment en espace de co-working et en locaux associatifs.

79 %

Etudes Flash : un taux record en nombre...

79 %, c'est le taux atteint par les études Flash parmi l'ensemble des études réalisées par l'EPF en 2021. Après un « plateau » atteint en 2020 (notamment en raison de la pandémie), ces études sont fortement reparties à la hausse. Les 20 % restants se répartissent entre les études pré-opérationnelles, les études centralités, et les études secteur gare. Attention : le pourcentage de 79 % prend en compte le nombre des études et non pas les montants. Cette précision est essentielle car le coût d'une étude Flash – environ 12 000 € - est sans commune mesure avec une étude pré-opérationnelle. En 2021, les études Flash ont représenté un peu plus de 300 000 € contre un peu moins de 200 000 € en 2020. Quant aux études générales, elles ont représenté près de 800 000 € en 2021.

20 millions €

Friches : l'effort continue...

Avec 20 millions € investis dans les friches en 2021, l'EPF « manifeste » à la fois une continuité et une stabilité dans ses efforts. L'année 2020 avait connu une très forte progression, avec 21 millions € investis, par rapport à l'année précédente. En 2019 en effet, les investissements avaient été de 15,6 millions €. En cinq ans, l'EPF sera ainsi passé de 8 à 20 millions € investis. Continuité, stabilisation mais aussi confortation : pour comprendre le « plateau » des investissements qui s'est produit en 2021, il faut savoir que l'action sur le bâti amianté mené par l'EPF a représenté près de 50 % de l'activité sur les friches en 2021... C'est cette dimension-là de l'action qui s'est trouvée confortée : ce sont donc des friches plus complexes qui ont été traitées. Toutefois, la performance de 2020 pouvait difficilement être battue pour plusieurs raisons : la poursuite de la crise pandémique, la mise en place un peu perturbée des exécutifs locaux après les municipales, la complexification croissante des interventions sur les friches mais aussi le lissage de la convention avec la Région qui arrivait à échéance fin 2021. Depuis le début de 2022, l'EPF constate une relance très forte des demandes d'interventions sur les friches, mais dont les effets ne seront visibles compte tenu de la durée des interventions, que dans les résultats de 2023...



La déconstruction du site Saminox

à Normanville (27)

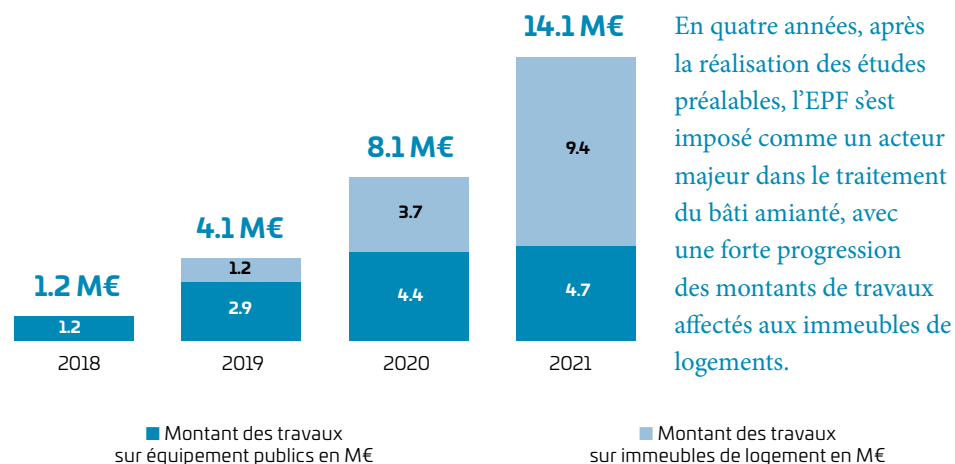
De nouvelles activités économiques vont pouvoir s'installer sur cette friche industrielle.

14,1 millions €

Travaux sur le bâti amianté : les logements passent devant les bâtiments publics

Le montant des travaux réalisés par l'EPF sur le bâti amianté a atteint 14,1 millions € en engagements pour l'année 2021. Au 31 décembre 2021, près de 9 millions € étaient déjà dépensés et 5 millions € restaient à venir sur des chantiers déjà engagés mais qui se termineront en 2022. Le montant engagé en 2021 est donc en très forte hausse par rapport aux 8,1 millions engagés en 2020. Pour mémoire, ces travaux représentaient 1,2 million € en 2018 : le chemin parcouru par l'EPF est donc considérable. La particularité des résultats 2021 réside dans le fait que pour la première fois, ce sont les travaux sur les immeubles de logements (9,4 millions €) qui dépassent les travaux sur les bâtiments publics (4,7 millions €). Ces derniers sont malgré tout en progression par rapport à 2020 où ils représentaient 4,4 millions €.

Le déploiement de la stratégie de traitement du bâti amianté



En quatre années, après la réalisation des études préalables, l'EPF s'est imposé comme un acteur majeur dans le traitement du bâti amianté, avec une forte progression des montants de travaux affectés aux immeubles de logements.



La résidence pour personnes âgées Anatole-France et la salle René-Cassin au Havre (76)

Les travaux de déconstruction et de désamiantage vont permettre de créer un programme de logements en accession à la propriété et de requalifier le parc attenant.



96 et 92 %

Réalisation budgétaire : un pilotage précis des dépenses et des recettes (bis)

En matière de réalisation budgétaire, les années se suivent... et se ressemblent. Dans le précédent rapport d'activité (2020-2021), ces deux chiffres étaient identiques mais inversés : 92 % de taux de réalisation pour les dépenses et 96 % de taux de réalisation pour les recettes. En 2021, ce sont donc les dépenses qui bénéficient du meilleur taux de réalisation ! C'étaient les investissements qui, en 2020, avaient un peu dégradé le pourcentage en raison notamment de la pandémie et de l'obligation d'achat de matériels informatiques nomades afin de mettre en place le télétravail. Les deux pourcentages sont toutefois excellents et traduisent une trajectoire vertueuse de l'EPF. Sur la durée du PPI 2017-2021, la progression est particulièrement nette : pour les dépenses les taux de réalisation sont ainsi passés de 83 % en 2017, à 86 % en 2018 puis à 95 % en 2019, 92 % en 2020 et 96 % en 2021.

0 €

2020 et 2021 : l'annulation des intérêts de retards sur cessions facturés aux collectivités

Pénalités = 0 €... Pendant les deux années de crise sanitaire de 2020 et 2021, les collectivités n'auront pas à s'acquitter des intérêts de retards sur les cessions. C'est ce que le Conseil d'administration a décidé, en autorisant le Directeur Général à remettre gracieusement ces intérêts de retard. En effet, plusieurs cessions régularisées en 2020 et 2021 avaient fait l'objet d'un paiement tardif au-delà du délai de quarante-cinq jours à compter de la signature de l'acte. Pour les années 2020 et 2021, le montant de ces intérêts de retard est estimé à environ 19 000 €. Ils font donc l'objet d'une remise gracieuse.



L'équipe de l'EPF en visite à l'ENSP de Versailles le 7 octobre 2021
Une prise en compte plus affirmée des paysages et une façon d'aborder d'une autre manière les questions de biodiversité.

1ère

Paysage : une immersion pour le personnel de l'EPF

En septembre 2021, à l'occasion de l'assemblée générale du personnel de l'EPF, l'École nationale supérieure de paysage (ENSP) de Versailles a organisé une visite au Potager du Roi. Cette visite « immersive » dans un univers, non pas inconnu mais parfois méconnu, traduit un partenariat d'un nouveau type avec des organismes qui peuvent apporter des compétences associées à l'EPF. En effet, le paysage et la prise en compte des paysages dans les aménagements préoccupent depuis plusieurs années l'EPF. Intégrer cette dimension dans les projets et s'associer à une école constituent une autre manière d'aborder les questions de biodiversité. La biodiversité – en tant qu'elle permet d'épargner les biens rares et menacés - figure au tout premier plan des orientations du programme pluriannuel d'interventions 2022-2026 de l'EPF.

+ 80 %

Charte du télétravail : l'expérimentation se poursuivra jusqu'en septembre 2022

Mise en place le 1er septembre 2020, peu après la fin du « grand confinement », la Charte du télétravail, proposée par la direction, a connu plusieurs mises entre parenthèses forcées et imposées par les autorités sanitaires.

80 % des salariés ont adhéré à cette Charte lors de sa mise en place. Son adhésion ne revêt aucun caractère obligatoire. Elle prévoit jusqu'à un maximum de 3 jours télétravaillés par semaine dans la limite de 12 jours par mois.

Le bilan de ce dispositif et sa pérennité seront examinés à la rentrée prochaine, à la lumière de quatre éléments : le bien être des salariés, le bénéfice apporté aux collectivités, le renforcement du collectif de travail et le bon fonctionnement de l'établissement. En ce qui concerne le bien-être des salariés, il semble que le bilan sera positif puisqu'au-delà d'un niveau majoritaire d'adhésion, l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie personnelle s'en trouve facilité. Pour les collectivités, l'expérience montre que le télétravail a permis de faciliter et de simplifier les échanges, notamment par le biais des visioconférences, et a créé paradoxalement une proximité plus grande avec les élus.



Les affiches signalant les personnes en télétravail dans les locaux du siège de l'EPF

Un bilan à la rentrée 2022 qui prendra en compte le bien-être des salariés, le bénéfice apporté aux collectivités, le renforcement du collectif de travail et le bon fonctionnement de l'établissement.

39 millions €

Cessions foncières : une nouvelle progression sous l'effet de la relance

L'augmentation des cessions foncières constitue une tendance marquante de ces deux dernières années. Avec 39 millions € de cessions foncières en 2021 (et un taux de réalisation de 98 %), l'EPF dépasse nettement le montant des cessions 2020, qui était de 33 millions €. Ce chiffre était déjà lui-même en forte hausse par rapport à 2019. Ces chiffres très importants de sont à mettre au crédit des dispositifs de relance mise en place en 2021 pour accélérer la réalisation des projets. La tendance va sans doute se poursuivre encore en 2022 et témoigne du dynamisme des collectivités. L'EPF surveille néanmoins un autre indicateur : celui de son stock foncier, dont l'évolution conditionne les projets futurs.

12 %

Equipements publics : les loisirs en troisième position

12 %, c'est la part qu'occupent les bâtiments publics de loisirs et associatifs dans l'ensemble des bâtiments publics pris en charge par l'EPF dans l'ensemble des besoins exprimés par les collectivités normandes. Rappelons que les deux plus importantes parts des équipements publics concernent les domaines de la santé et de la voirie-stationnement.



La nouvelle salle multi-activités de Verson (14)
L'ancien moulin à blé, puis l'ancien atelier de rotation entame une troisième vie.



Un projet de 35 LLS dans « l'éco-bourg » d'Octeville-sur-Mer (76)

L'ancien centre des PPT va laisser la place à des logements et à deux commerces, avec des cœurs d'îlots végétalisés

436

Logement locatif social : la participation de l'EPF résiste à la crise

Avec 436 logements locatifs sociaux (LLS) réalisés grâce au foncier cédé par l'EPF de Normandie en 2021, la production revient à un niveau d'avant crise. Pour mémoire, 472 LLS avaient été produits en 2019, 461 en 2018 et 470 en 2017. L'an dernier, le chiffre avait fléchi à 389 LLS produits mais sans que la part de cette contribution de l'EPF ne baisse par rapport à la production régionale. Cette part se maintient aux alentours de 15 % depuis plusieurs années. Quant au nombre total de logements réalisés grâce au foncier cédé par l'EPF, il s'établit à 1 022 logements en tout (LLS y compris) en 2021. L'écart s'explique par le fait que la Normandie est plutôt bien pourvue en logements sociaux et que les efforts des collectivités s'orientent davantage vers les réhabilitations et les programmes d'accession sociale à la propriété.

Quant aux acquisitions, elles se sont élevées à 836 logements en 2021. Est-ce que cela induit une baisse de production future ? Non, car ce chiffre ne prend en compte que les seules acquisitions pour lesquelles la destination future des projets est déjà décidée.

2

Partenariat : conventions avec l'ENSA de Normandie et l'ENSA la Villette

Le conseil d'administration de l'EPF a répondu positivement à la demande de signature de conventions avec les deux écoles nationales supérieures d'architecture de Normandie et de La Villette (ENSA). L'une des deux conventions, « Un laboratoire d'idées », a été menée sur le cœur de ville de Cherbourg-en-Cotentin, en accompagnement de l'atelier d'architecture. L'autre, « Habiter le centre-ville de Lisieux », a porté sur le bâti de la Reconstruction. Dans les deux cas, l'EPF a souligné la qualité des productions et le potentiel d'innovation des travaux menés par les étudiants. Ces regards portés avec « des yeux neufs » sont des sources d'inspiration importantes pour l'EPF comme pour les collectivités. Et

pour les étudiants des deux ENSA, il s'agit d'un apprentissage « en vraie grandeur » aux enjeux opérationnels et de gouvernance des villes moyennes.



Les deux conventions signées
Un regard neuf et un
apprentissage en vraie grandeur

3

Le PPA du littoral de Coutances Mer et Bocage : trois communes d'intervention

Créé par la loi Elan (Evolution du logement, de l'aménagement et du numérique) de 2018, le Projet partenarial d'aménagement (PPA) est un outil d'engagement collectif autour de projets d'aménagement complexes, comme le foncier impacté par les risques naturels. La communauté de communes de Coutances Mer et Bocage (50), confrontée à des risques littoraux multiples – érosion, submersion, inondation –, s'est engagée dans ce PPA, après un cheminement commencé dès 2014 à travers la démarche « Notre littoral pour demain ».



Le camping de Gouville-sur-Mer (50)
Une vulnérabilité qui va nécessiter une recomposition littorale avec des interventions très opérationnelles pour éviter les risques

L'accompagnement des transitions et l'intervention sur le foncier menacé par les risques naturels fait partie des orientations du PPI de l'EPF qui a acquis une expertise opérationnelle dans ces domaines, notamment en partenariat avec le Conservatoire du littoral. Très « naturellement », c'est ce qui a incité l'EPF à signer ce PPA de recomposition littorale, en septembre 2021. L'EPF y est notamment chargé de « l'élaboration d'un référentiel foncier recensant les parcelles potentiellement mobilisables pour la relocalisation des sites opérationnels sur les communes de Gouville-sur-Mer, Blainville-sur-Mer et Agon-Coutainville » et de « la mise en œuvre d'une politique d'acquisition foncière nécessaire aux actions de recomposition ».

Ce PPA constitue une démarche pilote qui lie l'Etat à la communauté de communes Coutances Mer et Bocage, la communauté de communes Côte-Ouest Centre-Manche, la Région, le département de la Manche, les trois communes ciblées, la Banque des Territoires et l'EPF Normandie.

98 %

Acquisitions : un taux de réalisation élevé

Les acquisitions foncières ce sont les projets du futur. Avec 24,5 millions € en 2021, les acquisitions atteignent un taux élevé de réalisation avec 98 % de l'objectif affiché. Les effets de la relance, après avoir dopé les cessions, apportent également une dynamique aux acquisitions. Quelques acquisitions illustrent particulièrement la stratégie portée par l'EPF et les collectivités : le développement économique, le développement de l'offre de santé ou la restructuration d'un quartier gare. Dans le premier cas, c'est l'acquisition de l'ancien site Isover (ZAE Seine-Sud) pour 2,35 millions €, dont les travaux d'aménagement commenceront cette année. Dans le deuxième, c'est l'acquisition, rue de la République à Honfleur (14), d'un ensemble immobilier pour 0,6 million €. Enfin, c'est la première acquisition à Pontorson (50), Place de la Gare, dans le périmètre de l'étude secteur gare de Pontorson, pour 31 000 €. Par ailleurs, trois dossiers d'acquisitions ont été décalés de 2021 à 2022 : à Sainte-Opportune-du-Bosc (27), à Rouen (76), dans le quartier de la Luciline, et à Louviers (27), dans l'éco-quartier de la gare. Ces trois acquisitions représentent un peu plus de 1 million €.



La place de la gare à Pontorson (50)
Une première acquisition dans le cadre de la restructuration du quartier de la gare de la ville.

2027

Décharges littorales dans la Manche : une convention sur le site pilote de Vicq-sur-Mer

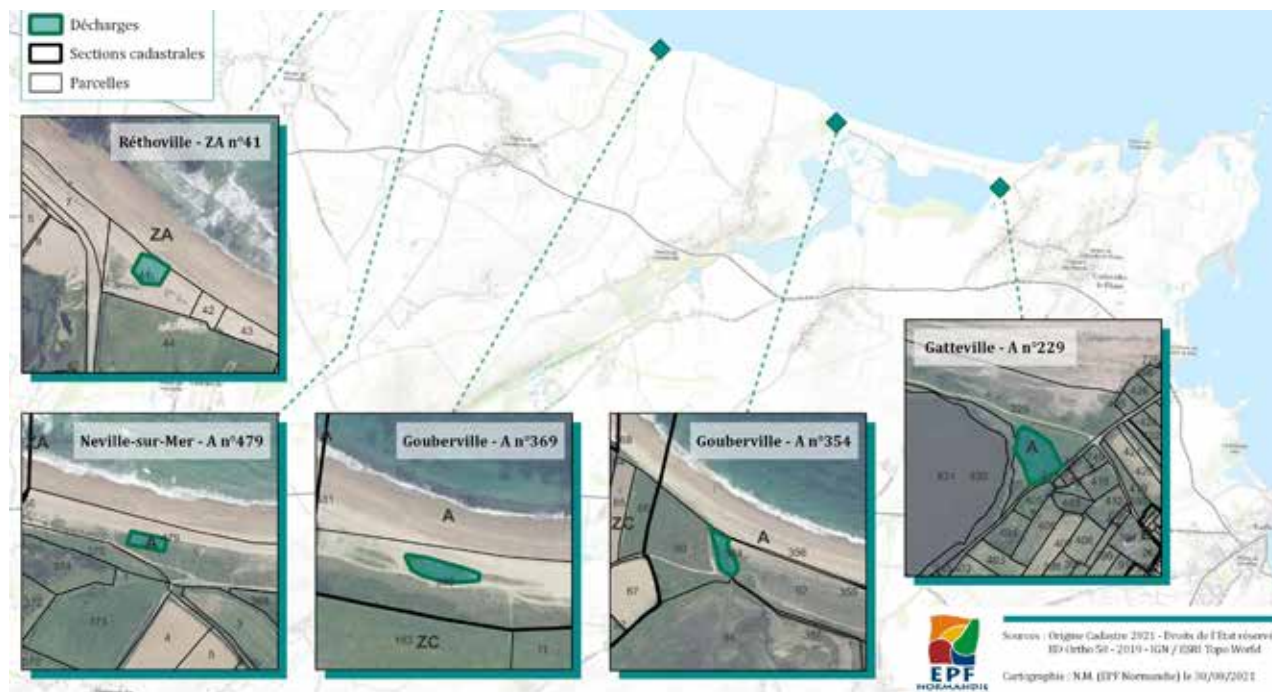
Fort du retour d'expérience acquis lors du traitement de l'ancienne décharge littorale La Samaritaine à Lingreville (50) en 2018, l'EPF a signé une convention partenariale pour une démarche d'étude sur le site pilote de Vicq-sur-Mer (50) afin d'établir une stratégie d'intervention. Vicq-sur-Mer « possède » en effet cinq décharges littorales, potentiellement menacées par le retrait du trait de côte.

La convention intègre un complément d'étude documentaire, des investigations géophysiques non intrusives afin d'identifier les emprises réelles des décharges, des sondages de recherche à la pelle mécanique... L'objectif de ces investigations consiste à la fois à hiérarchiser les risques et à construire une feuille de route permettant d'anticiper et de prévenir les risques de mise à jour de ces décharges ou de déversement sur le littoral des déchets contenus dans les décharges. Le plan de financement intégrera plusieurs partenaires dont la Région, le Conservatoire du littoral, les collectivités locales et le Département de la Manche. L'EPF accompagne déjà les services de l'Etat dans l'opération « Littoraux normands 2027 », une stratégie régionale de gestion intégrée de la bande côtière (SRGIBC). Dans cette stratégie, des actions ciblées concernent l'identification et le traitement des décharges littorales impactées par l'érosion du trait de côte. Dès 2020, l'EPF s'était impliqué, aux côtés de la DDTM 50 à un premier recense-

ment des décharges. Le travail engagé à Vicq-sur-Mer servira également de retour d'expérience pour nourrir les réflexions du comité interministériel de la mer sur la résorption, à l'échelle nationale, des décharges menacées par le retrait du trait de côte.

Les cinq sites d'implantation de décharges littorales à Vicq-sur-Mer

Des investigations pour anticiper et prévenir les risques de mises à jour de ces décharges, soit par retrait durable du trait de côte, soit par submersion

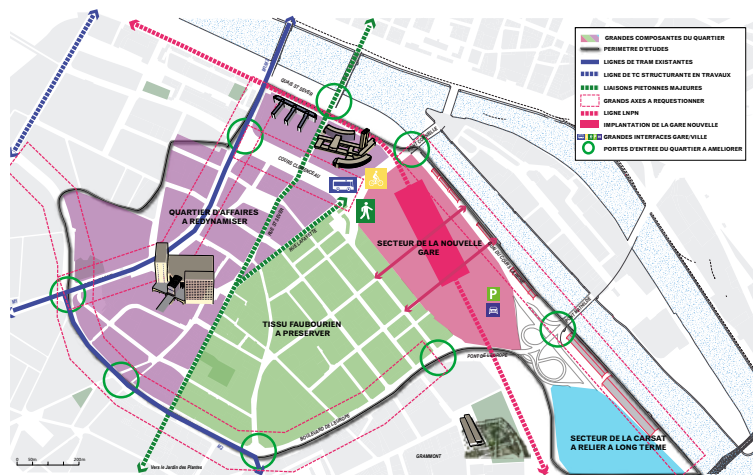


2035

Nouvelle gare de Rouen : l'EPF signe le PPA et s'engage dans l'équipe projet

C'est à la mi-2021 que l'EPF a signé le Projet partenarial d'aménagement (PPA) Saint-Sever Nouvelle gare de Rouen. Situé en rive gauche de la Seine, le projet de nouvelle gare est aussi un grand projet de quartier et de dynamisation de la métropole. Il doit permettre d'accueillir, dans les anciens locaux de la SERNAM, place Carnot, la Ligne nouvelle Paris-Normandie (LNPN). Nouveau dispositif, le PPA relance le projet, permet de mettre en place une nouvelle organisation des acteurs du projet et ouvre une nouvelle phase d'études urbaines et de mobilités en complément des études ferroviaires. Ce PPA, comme celui de Littoral de Coustances Mer et Bocage, dans un autre domaine (*lire page 15*), donne une visibilité

La carte du projet Saint-Sever-Nouvelle gare en 2017
Redynamiser un quartier représentant près de 15 000 emplois pour faciliter l'insertion du grand équipement métropolitain que sera la nouvelle gare.



nationale au projet et permet, comme pour l'Etat dans les opérations d'intérêt national (OIN), de donner un rôle central à la métropole de Rouen, tenant ainsi compte de l'évolution des compétences des collectivités locales. D'ici 2023, plusieurs actions auront été engagées : études pré-opérationnelles, dont l'étude foncière, création d'une structure de portage foncier, rénovation des immeubles de bureaux et définition d'une stratégie d'intervention sur l'habitat. L'enquête publique devrait ensuite être finalisée à l'horizon 2025, ainsi que le projet urbain. Les travaux d'aménagement proprement dits commenceraient en 2026 pour s'achever en 2035.

7

Stratégie foncière : sept études, une charte et une convention...

Riche année 2021 en matière d'études de stratégie foncière ! En effet, aux quatre études en cours (Fécamp Caux Littoral (76), Seine-Eure (27), Cherbourg-en-Cotentin (50), Le Havre Seine Métropole (76)) s'en sont ajoutés trois autres en cours d'année, pour Caen la Mer (14), Caux-Austreberthe (76), et une dernière sur les compensations environnementales sur les Territoires d'industrie Axe Seine et Nord-Cotentin. Ces études poursuivent toutes un objectif d'intégration de la sobriété foncière. C'est également dans cette logique que l'EPF a participé à la création du Réseau de la sobriété foncière en Normandie (RéSoN) et a signé la charte de ce réseau en décembre dernier. RéSoN va permettre de sensibiliser les acteurs normands aux principes mais aussi aux pratiques de la sobriété. A cette fin, il propose un espace de partage d'expériences. Enfin, dans le domaine de l'observation foncière, l'EPF a signé une convention avec la DREAL visant à se doter des moyens, en partenariat avec la région Normandie, de compléter la couverture de la Normandie en matière de connaissance des friches. Rappelons que le contrat de plan interrégional Etat-régions (CPIER) avait permis de couvrir une première partie de ces besoins de connaissance jusqu'en 2021.

15

Petites centralités : des études à succès dans les cinq départements normands

Les 15 études lancées par l'EPF sur « les petites centralités » dans 15 communes de la région remportent un vif succès... Un succès qui s'explique à la fois par le caractère très opérationnel et très pragmatique de ces études mais aussi par le fait qu'elles permettent aux élus de prendre de la hauteur vis-à-vis de leurs projets. Trois communes par départements, choisies dans les cinq départements normands, font partie de l'opération.

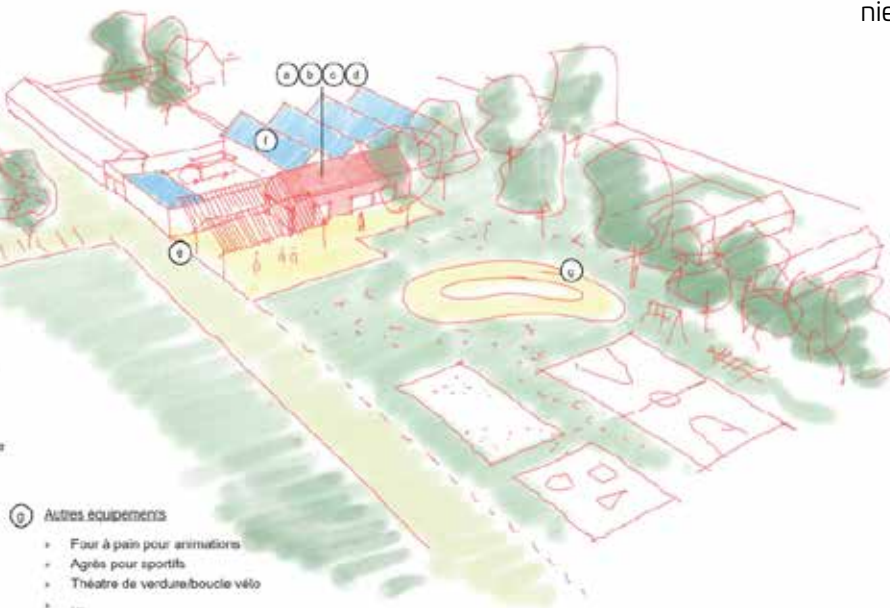
Action 2.4 : L'avenir du site de l'usine

Scénario d'aménagement :

- ⓐ Salle asso 1 - 40 m²
 - » Réunion de 20 personnes possible
 - » Avec une petite cuisine + un petit cellier
 - » Ouverte sur la halle
- ⓑ Salle asso 2 - 20 m²
 - » Plus petite salle
 - » Donne sur le jardin
- ⓒ Locaux toilettes - 20 m²
 - » WC PMR
 - » Locaux ménage
 - » Locaux poubelle
- ⓓ Local tennis - 25 m²
 - » Donne directement sur le jardin, au bout du bâtiment
- ⓔ Halle formant place couverte - 250 m²
 - » Pour des usages abrités en temps de pluie ou de fortes chaleurs
 - » Ouverte sur le paysage
- ⓕ Stockage matériel asso
 - » Dans les locaux des services techniques

ⓖ Autres équipements

- » Four à pain pour animations
- » Agrès pour sportifs
- » Théâtre de verdure/boucle vélo
- » ...



Six de ces études sont terminées : deux dans l'Orne, à Essay et Courtomer, deux dans la Manche, à Saint-Pois et à La Lucerne d'Outremer et deux dans l'Eure, à Fontaine-sous-Jouy et Tourville-la-Campagne. Neuf sont en cours : dont trois communes du Calvados, à Blonville-sur-Mer, Cahagnes et Morteaux-Couliboeuf, une dans l'Orne, à Carrouges, une dans la Manche, à Pirou, une dans l'Eure, à Bourneville-Sainte-Croix et les trois communes de la Seine-Maritime, à Argueil, à Saint-Laurent-en-Caux et à Val-de-Sâane. Si ces communes varient parfois sensiblement en terme de population – Argueil (76), la plus petite, compte 340 habitants, alors que Blonville-sur-Mer (14), la plus grande, en compte 1 550 – on retrouve des préoccupations identiques. Quatre « sujets » dominent nettement : l'aménagement des voiries et la sécurisation des traversées de bourgs, le maintien et l'amélioration des commerces en centre-ville, le maintien des écoles en relation avec une nouvelle offre de logements (construction et rénovation) pour l'arrivée de jeunes ménages et la qualité des équipements publics (médiathèque, halle multifonctionnelle, espaces publics)...

Ces études ont confirmé un constat largement partagé : le manque d'ingénierie dans les petites communes. Par exemple, les petites collectivités ont beaucoup de mal à monter les dossiers de subventions ou à candidater aux appels à projets, elles redoutent de mettre en œuvre les actions de maîtrise foncière sur les propriétés privées (par crainte des réactions ou en raison de risques juridiques), elles peinent également à recruter des prestataires spécialisés en assistance à maîtrise d'ouvrage ou à maîtrise d'œuvre.

**L'étude « petites centralités »
à Fontaine-sous-Jouy (27) en 2021**
La représentation schématique d'un scénario
d'aménagement pour le site de l'usine.

LE RESEAU NATIONAL DES EPF D'ETAT :

PREMIER RAPPORT D'ACTIVITÉ

Devant la nécessité de mieux faire connaître leurs activités et d'apporter de la transparence dans le fonctionnement de ces outils d'action publique, le réseau national des EPF d'État publie son premier rapport d'activité. Il dresse le bilan des actions menées par l'ensemble des EPF d'État durant l'année 2021 et de leur montée en puissance au cours des cinq dernières années. Ce rapport est constitué en deux volumes : le premier présente le modèle d'intervention des EPF d'État et analyse leur trajectoire opérationnelle depuis 2016 (volume d'interventions, niveau de performances, analyse des ressources financières). Le second donne des exemples d'actions menées en 2021 sur l'ensemble du territoire national.

La couverture du premier rapport d'activité des EPF d'Etat

La pertinence d'un modèle d'intervention



L'année 2021, au défi de la sobriété foncière et de la lutte contre la spéculation

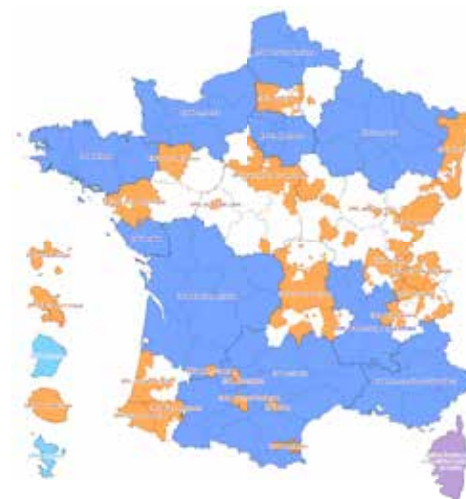
Pour les EPF d'État, l'année 2021 a été marquée par un triple défi. Premier défi : accompagner les collectivités locales dans le développement de leurs projets en générant des investissements au sein des territoires, dans un contexte de relance économique. Deuxième défi : inscrire les actions dans les objectifs de faible consommation de l'espace fixé par la loi Climat et Résilience d'août 2021 (le « zéro artificialisation nette »). Enfin, troisième défi : assurer une maîtrise des prix du foncier pour limiter les phénomènes de spéculation et les effets d'aubaine, en particulier sur les territoires où l'offre de logements et de locaux d'activité est insuffisante.

Les EPF d'Etat : un modèle performant, au plus près des territoires

Les cinq dernières années se sont traduites, pour les EPF d'État, par une croissance de leur activité qui s'explique à la fois par l'extension de leur périmètre d'intervention – tant en terme géographique que par la diversification de leurs missions – et par un recours accru à ces outils par les collectivités et l'État. Ce constat confirme la pertinence du modèle d'intervention des EPF d'État : la programmation de leur action sur plusieurs années, associée à une forte réactivité, leur confère robustesse et performance. Face aux défis à venir (changement climatique, probable spéculation foncière, ...) les EPF d'État se mobilisent d'ores et déjà et mettent en place des solutions concrètes : planification du recul de l'urbanisation littorale, intervention sur les territoires inondés par des crues exceptionnelles, recyclage de friches... La multiplication de leurs missions, couplée à l'extension de leur périmètre géographique, nécessitent la juste adéquation dans la durée entre leurs missions et leurs moyens, pour garantir leur soutenabilité économique.



Les établissements publics fonciers (EPF) d'Etat et les EPF locaux
Août 2021



- EPF d'Etat (périmètre de compétence)
- EPFA d'Etat
- EPF Local (périmètre de compétence, EPCI et communes adhérents)
- Office foncier de la collectivité territoriale de Corse

Source : DGALN/DHUP/AD3
Cartographie : DGALN/SAGP/SDP/BCS/COM (09/08/2021)

La carte des EPF d'Etat et des EPF locaux

2021 > 2022



www.epf-normandie.fr

ROUEN
Carré Pasteur
5, rue Montaigne – BP1301
76178 ROUEN cedex 01
02 35 63 77 00

Antenne de CAEN
MoHo
16 bis, quai Amiral Hamelin
14000 CAEN
**06 28 69 21 84 - 06 74 50 03 10 -
06 46 80 39 37**

 **@EPFNormandie**

JUIN 2022

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : **Gilles Gal** // DOCUMENT RÉALISÉ AVEC LE CONCOURS DE L'ÉQUIPE DE L'EPF // CONCEPTION/REDACTION : **PW2C - Paris** // RÉALISATION GRAPHIQUE : **Martin Wolf** // IMPRESSION : INGENIDOC
PHOTOS : D.R.